

	e-RCPs nationale Anorexie Mentale à début Précoce FIRENDO	Version 2.0 du 10/07/2026
Charte de fonctionnement des Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP)		
Rédigée par : Dr Coline STORDEUR, à partir de la charte de fonctionnement des Réunions de Concertation Pluridisciplinaires du CMERCD- 2020 Relue par : Dr Anaël AYROLLES		

Textes de référence

- Fiche méthode HAS : Réunion de Concertation pluridisciplinaire – Mai 2014
- Étude RCP - Maladies Rares – 2017
- Charte de fonctionnement des Réunions de Concertation Pluridisciplinaires du CMERCD- 2020

I. Préambule

La présente charte a pour but de décrire l'organisation et le fonctionnement des **Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) du CRMR Anorexie Mentale à début Précoce (AMP)** au sein de la filière de santé FIRENDO (Filière de Santé des maladies rares endocriniennes). Les RCP ont pour objectif de permettre à tous les patients atteints de maladies rares de bénéficier de propositions diagnostiques et thérapeutiques pluridisciplinaires basées sur l'avis d'experts du domaine, fondées sur leur expertise, les données les plus récentes de la littérature médicale et les connaissances de la science fondamentale. Cette RCP est proposée pour compléter l'offre d'expertise afin de mieux répondre aux besoins des patients.

II. Objectif de la RCP

L'objectif de cette RCP est de définir de manière pluridisciplinaire une proposition de prise en charge individualisée, la mieux adaptée à chaque patient, selon des critères de qualité évaluables. Ces propositions de prise en charge s'appuient sur les recommandations nationales et/ou Internationales (Protocole National de Diagnostic et de Soins, Publications, Sociétés Savantes).

Dans les cas de traitement d'essai - national ou international - en cours, l'inclusion des patients dans des essais thérapeutiques pourra être discutée lors de la RCP.

Afin de permettre à tous les patients atteints de maladies rares endocriniennes de bénéficier de la meilleure prise en charge possible, ces RCP sont accessibles en webconférences.

Les modalités de connexion à la RCP sont détaillées en Annexe 1.

III. Principes de Fonctionnement

Quorum

Le *quorum* permet d'assurer la pluridisciplinarité de la RCP, il s'agit d'un critère-qualité essentiel à la tenue de la RCP. Le *quorum* est composé d'un nombre minimal de **3 membres de spécialités différentes**.

Pour les RCPs Anorexie Mentale à début Précoce, la pluridisciplinarité correspond à minima à la présence de 3 spécialités dans la liste suivante :

- **Psychiatre de l'Enfant et de l'Adolescent / Psychiatre de l'Adulte**
- **Endocrinologues Pédiatres / Endocrinologues Adultes / Pédiatres / Médecin de l'adolescent**
- **Psychologues / Diététiciennes / Infirmières en pratique avancée / Infirmières d'ETP**

Le *quorum* doit être respecté pour que l'avis formulé en RCP soit valide. En l'absence du *quorum*, la RCP ne pourra avoir lieu.

Les membres du *quorum*, qui se sont engagés pour une date, doivent être présents à la séance ou se faire remplacer par un confrère de même spécialité.

Professionnels participant aux RCP

Toute discussion en RCP s'effectue dans le cadre du secret professionnel. Chaque professionnel de santé s'engage à respecter cette règle de confidentialité. Les personnels, non-médicaux ou non-paramédicaux, qui souhaitent participer à ces RCP, devront en informer les coordonnateurs de la RCP avant la séance. Les participants peuvent être des médecins spécialistes issus des CCMR et CRMR membres de la filière FIRENDO, des soignants, des chercheurs et plus généralement, tout professionnel de santé impliqué dans la prise en charge des pathologies endocriniennes rares.

L'identité des participants (membres du *quorum* et médecins référents) (nom, qualité/spécialité) est tracée sur la fiche RCP. Le médecin référent du patient participe à la RCP, ou est remplacé, en cas d'impossibilité, par un des médecins de l'équipe prenant en charge le patient.

Coordination de la RCP

Les médecins coordonnateurs ou leurs suppléants sont les garants de la bonne organisation et du bon déroulement de la RCP. Ils sont présents pendant la réunion. L'un des médecins coordonnateurs ou co-coordonnateurs de la séance résume l'avis collégial de chaque dossier à la fin de la discussion, le transcrit dans la fiche patient, puis procède à sa validation sur la plateforme de RCP. Vous pouvez retrouver la fiche descriptive de l'e-RCP CRMR AMP, dans l'annexe 2.

La coordination de l'organisation des RCP (recueil des dossiers, vérification des inscriptions pour passage en RCP, liste de présence) est assurée par le/la coordonnateur / co-coordonnateur de la RCP ou sa secrétaire ou le/la chargé(e) de mission du centre de référence anorexie mentale à début précoce, ou par une tierce personne désignée par les coordonnateurs de la RCP.

La thématique des RCP est la suivante : **Anorexie Mentale à début Précoce**

Le CRMR AMP est labellisé depuis 2017.

Les RCP AMP se tiennent un mardi chaque mois, de 12 h 00 à 13 h 30, à l'exception du mois d'Août. Elles se déroulent par webconférence. Les dates des réunions sont disponibles sur le site FIRENDO, l'outil RCP utilisé est la plateforme ROFIM et les modalités de connexion peuvent être obtenues sur demande auprès de l'équipe du CRMR AMP centre coordonnateur : maude.essoudasse@aphp.fr; danieleflorencia.feudjiotagny@aphp.fr

Fréquence des RCP

IV. Préparation du passage du dossier en RCP et programmation de son passage

Modalités d'inscription d'un dossier en RCP

Tout médecin requérant doit remplir une fiche de demande de passage en RCP ainsi que le masque de présentation format ppt correspondant à la thématique AMP, en respectant **la date limite de soumission des dossiers**, afin que le dossier soit soumis sur la plateforme ROFIM par l'administrateur. Sur cette fiche doivent être renseignés les items suivants :

Tout médecin requérant doit remplir (ppt de 8 diapos et fiche word)

- **Les informations démographiques concernant le patient** : nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, lieu de résidence ;
- **Le nom du médecin requérant** ;
- **Les coordonnées du médecin traitant** et celles des autres spécialistes à qui l'avis doit être transmis ;
- **Les antécédents personnels et familiaux du patient** ;
- **Les informations spécifiques relatives à la pathologie du patient** ;
- **Les courbes de croissance**
- **Les traitements en cours** ;
- **Le motif de la présentation ainsi que la question à poser en RCP** : avis diagnostique, avis thérapeutique, ou autre.

L'inscription du patient se fait au plus tard le vendredi qui précède la RCP soit 4 jours avant.

Toute fiche incomplète ou envoyée hors délai pourra entraîner un refus d'inscription à la séance prévue.

Le caractère urgent d'un dossier pourra être invoqué et s'il est jugé valable, pourra permettre la discussion du dossier de façon prioritaire.

Recueil du consentement du patient

Chaque médecin demandant le passage d'un dossier de l'un de ses patients en RCP, s'engage à informer son patient et ses représentants légaux concernant l'échange et le partage de ses données préalablement au passage du dossier en RCP. La présentation du dossier en RCP sera tracée dans le dossier du patient.

Nombre de dossiers enregistrés par réunion

La liste des patients, dont le dossier doit être discuté en RCP, est mise à disposition des membres du quorum de la séance de RCP, deux jours avant la réunion.

Lors de chaque séance de RCP, 3 dossiers maximum (4 si urgence) sont prévus à la discussion. Dans le cas où tous les dossiers prévus à la séance ne peuvent pas être discutés et si la durée de la séance de la RCP ne le permet pas, les dossiers restants seront discutés de façon prioritaire à la RCP suivante. En l'absence de dossier prévu à une séance, celle-ci sera annulée la veille ou le jour même.

V. Pendant la RCP

Déroulement de la RCP

Le médecin coordonnateur de la RCP veille au respect des horaires, organise la prise de parole (ordre de présentation des dossiers, équité du temps de parole, pertinence, etc....). À ce jour, dans le cadre des RCP de la filière FIREENDO, le médecin coordonnateur est :

- Soit un responsable d'un site coordonnateur,
- Ou un responsable d'un site constitutif des centres de référence de la filière FIREENDO,
- Ou un membre de l'équipe médicale du CRMR concerné.

Les médecins présents à la RCP doivent respecter le rôle du modérateur de séance.

Les médecins coordonnateurs de la séance de RCP doivent s'assurer que le *quorum* est atteint et maintenu jusqu'à la fin de la séance. Les dossiers sont discutés successivement et de façon collégiale.

Des auditeurs libres silencieux (internes, étudiants en médecine, professionnels médicaux ou paramédicaux, chercheurs, etc..) peuvent participer à ces séances de RCP ; et sont également soumis à une clause de confidentialité. Les auditeurs libres peuvent poser des questions dans l'encart prévu à cet effet dans la fenêtre de web-conférence. **La discussion des dossiers est faite par les professionnels de santé présents à la séance.**

Support de discussion

La discussion des dossiers s'appuie sur la fiche patient, ainsi que tous les autres documents nécessaires à la discussion des données (courbes de croissance, imagerie, CR d'examens, etc.)

Discussion des dossiers

Lors de chaque séance, les dossiers sont discutés comme suit : le médecin requérant dispose au maximum de 15 minutes pour présenter son dossier, le dossier est ensuite discuté de façon collégiale (durée variable). L'identité des différents membres, représentant le quorum, est mentionnée dans la fiche d'avis RCP.

Liste de présence

Lors de chaque séance, la liste des participants de la RCP présents est enregistrée sur la plateforme ROFIM.

Toutefois, les professionnels de santé souhaitant participer à une RCP pour la discussion du dossier de l'un de leurs patients doivent transmettre leur adresse e-mail à l'un des administrateurs de la RCP. Celui-ci procède à leur inscription sur la plateforme ROFIM et leur communique ensuite les modalités de connexion ainsi que la procédure à suivre pour participer à ladite séance.

Saisie de fiches

En amont de chaque séance de RCP, un administrateur de la RCP via la plateforme ROFIM effectue des relances hebdomadaires automatisées ou manuelle afin d'informer sur les prochaines RCP à venir. Il adresse aux médecins requérants la fiche de demande de présentation ainsi que le masque de présentation, qui doivent être complétés puis lui être retournés, en mettant en copie le médecin coordonnateur de la séance.

À réception des documents complétés, l'administrateur procède à l'inscription du patient sur la plateforme ROFIM en soumettant le dossier à la séance de RCP concernée. Le médecin coordonnateur de la séance rédige un avis après discussion du cas, les avis sont ensuite validés dans l'outil RCP.

L'avis de la RCP

L'avis émis par la RCP doit être argumenté et remis dans son contexte. Pour cela, les informations suivantes devront être notées sur la fiche d'avis de RCP :

- Si la RCP s'appuie sur un référentiel.
- Si l'avis est réservé en raison de la qualité des données disponibles. En cas d'informations manquantes, le dossier devra être réexaminé.

En cas de divergence, il est demandé au responsable de la RCP de :

- Proposer 2 avis principaux en les argumentant et/ou
- Interroger une autre RCP.

La fiche RCP est disponible pour le requérant via ROFIM. La fiche RCP contenant l'avis sera envoyé en pdf par messagerie de santé sécurisée dans les plus brefs délais aux médecins explicitement indiqués sur la fiche d'inscription en RCP. La fiche RCP en pdf pourra être intégrée au dossier médical informatisé dans la partie RCP prévue à cet effet.

Le médecin ayant présenté le dossier de son patient doit informer le patient de l'avis de la RCP et si la décision de prise en charge diffère de celle proposée, alors, le médecin doit noter dans le dossier du patient la raison de son choix.

VI. Bilan des RCP

Un suivi annuel quantitatif et qualitatif de l'activité sera réalisé sous la responsabilité de la coordonnatrice du CRM AMP par un groupe de travail RCP du CRM AMP. Ce suivi examinera :

- Le nombre total de séances sur l'année écoulée ;
- La liste nominative des participants et le taux de participation ;
- Le nombre de dossiers discutés ;
- La traçabilité des RCP ;
- La liste des référentiels utilisés en appui des avis ;
- Le suivi d'application des recommandations d'avis de la RCP ;

- Le nombre d'inclusions dans les essais thérapeutiques proposés par la RCP;
- La liste des essais cliniques
- La liste des actions d'amélioration et leur suivi ;

L'évaluation périodique des RCP permet une amélioration continue de leur qualité et, in fine, du service rendu aux patients. Elle prendra la forme d'audits et portera sur ces indicateurs :

- Le respect du quorum,
- Eventuellement l'adéquation des décisions avec les recommandations,
- Et la concordance entre l'avis de RCP et le traitement réalisé.

VII. RCP et EPP (Evaluation des Pratiques Professionnelles)

La Haute Autorité de Santé (*Décret n° 2005-346 du 14 avril 2005 relatif à l'évaluation des pratiques professionnelles*) considère qu'un professionnel de santé, qui participe activement et régulièrement à des RCP répondant aux critères énoncés ci-dessus, remplit son obligation d'Evaluation des Pratiques Professionnelles.

e-RCPs nationales FIRENDO	Annexe 1
Modalités de connexion	

1. Inscription d'un patient à la RCP

Les RCP AMP sont organisées en visioconférence via la plateforme ROFIM, qui a remplacé la plateforme GCS-SISRA depuis Mars 2026. Nous bénéficions ainsi d'un outil hautement sécurisé répondant aux exigences réglementaires concernant les données de santé nominatives

En termes de supports, il vous suffira de disposer d'un ordinateur et d'un téléphone (fixe ou portable).

1.1. Inscription / Création d'un compte sur la plateforme ROFIM

Pour les créations de comptes :

1/ Le médecin coordonnateur du CRMR AMP a établi une liste des médecins et professionnels de santé composant le quorum de la RCP dans un fichier Excel, précisant leurs noms, prénoms, coordonnées et numéro RPPS si applicable. Ce fichier a été transmis aux administrateurs de la plateforme ROFIM afin de procéder à la création de leurs comptes utilisateurs.

2/ Autrement, les médecins peuvent relayer leur demande à cette adresse : support@rofim.doctor en indiquant les informations suivantes :

- Nom et Prénom
- N° de matricule (ou agent)
- Mail de contact (mail professionnel)
- N° de portable (professionnel si vous en avez un)
- Lieu d'exercice + adresse et code postal +ville
- Le contexte dans lequel vous désirez vous inscrire à la plateforme ROFIM, précisez pour quelle RCP, en l'occurrence RCP du CRMR AMP

1.2. Création du patient et inscription à une séance de RCP

Le mode opératoire d'inscription d'un patient à la RCP est détaillé dans l'annexe 3.

Un dossier RCP peut être modifiable (intégration de document, ajouter des données biologiques...). Les différentes étapes à suivre pour modifier/ compléter une fiche RCP sont listées dans l'annexe 4

1.3. Procédure de récupération de mot de passe

La procédure de récupération d'un mot de passe est détaillée dans l'annexe 5.

2. Connexion à la web-conférence via la plateforme ROFIM

Une fois la séance de RCP créée et planifiée sur la plateforme ROFIM, celle-ci envoie automatiquement des rappels à l'ensemble des membres participants. Chaque membre du quorum reçoit ainsi, par courrier électronique, une notification rappelant la date et les modalités de la séance de RCP AMP ainsi qu'un sms de rappel de la date de la prochaine RCP.

Fiche descriptive de l'e-RCP Anorexie Mentale à début Précoce

Intitulé de la RCP	e-RCPs nationales FIRENDO – CRMER AMP		
Spécialité	Anorexie Mentale à début Précoce		
Groupe­ment Hospitalier	AP-HP		
Lieu (salle, étage...)	Visioconférence via la plateforme sécurisée ROFIM		
Jour	Un mardi par mois. Voir calendrier sur site FIRENDO et plateforme ROFIM		
Horaire	12h00 à 13h30		
Fréquence	1 fois par mois sauf Août		
Date de création	2019		
Référentiel utilisé	Recommandations nationales et/ou internationales		
Coordonnateur(s)	Dr Coline STORDEUR		
Composition du quorum minimum (spécialités)	☐ Endocrinologues (pédiatres et adultes), pédiatres, médecin de l'adolescent ☐ Psychiatres de l'enfant et de l'adolescent, psychiatres de l'adulte ☐ Psychologues, diététicienne, IPA, IDE d'ETP		
	NOM, Prénom	Fonctions, titres	Spécialité
	STORDEUR, Coline	PH, Dr	Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
	AYROLLES Anaël	PH, Dr	Psychiatrie
	BAT-PITAU­LT Flora	PU-PH, Pr	Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
	MARION Morgane	PH, Dr	Pédiatrie
	FOUCHAULT Jules	PH, Dr	Psychiatrie

BOISSEAU Irène	PH, Dr	Pédiatrie
VERGIER Julia	PH, Dr	Endocrinologie Pédiatrique
JOYEZ Essia	PH, Dr	Pédiatrie
LAM Claire	PH, Dr	Psychiatrie
GERARDIN Priscille	PH, Dr	Psychiatrie
CARPINE Laureline	PH, Dr	Psychiatrie
CARAVACA MUNOZ Ana	PH, Dr	Psychiatrie
PROST-LEHMANN Christelle	PH, Dr	Psychiatrie
MEJEAN Coline	PH, Dr	Pédiatrie
AUSSEDAT Pierre	PH, Dr	Psychiatrie
CALDAGUES Emmanuelle	PH, Dr	Pédiatrie
GICQUEL Ludovic	PU-PH, Pr	Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
LEGRAS Stéphanie	PH, Dr	Psychiatrie de l'enfant et de L'adolescent
BLANCHET Corinne	PH, Dr	Endocrinologue, médecin de l'adolescent
BUIS Claire	PH, Dr	Psychiatrie de l'enfant et de L'adolescent

ADRIAN Valérie	PH, Dr	Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
RADI Sophie	PH, Dr	Pédiatrie
SEPTIER Mathilde	PH, Dr	Psychiatrie
MORFIN Diane	PH, Dr	Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
POINSOT Pierre	PH, Dr	Pédiatrie
CLARKE Julia	PH, Dr	Psychiatrie
FAURANT Véronique	Mme	Psychologue
NOEL Lucile	Mme	Psychologue
SHALEV Gali	Mme	Psychologue
BERGAMETTI Florence	Mme	Diététicienne
AL KEBSI Selwan	Mme	Diététicienne

À Paris, le 10 Juillet 2026

*Nous soussignés **Dr Coline STORDEUR, Dr Anaël AYROLLES**, coordonnatrice et co-coordonnateur de la RCP, nous engageons à respecter et à mettre en œuvre le présent règlement intérieur.*

Signatures :

Dr Coline STORDEUR

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' and 'S' intertwined.

Dr Anaël AYROLLES

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a horizontal line.

